

ABONNEMENT.
 Sommaire : 30 fr.
 Un an : 16
 Six mois : 8
 Trois mois : 4
Poste :
 Un an : 35 fr.
 Six mois : 18
 Trois mois : 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez BONGREL et BULLIÈRE,
 Place de la Bourse, 36;
 A EWIG,
 Rue Fléckier, 2.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne : 20 c.
 Réclames : 30
 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFITTE & Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 19 Octobre 1878.

Chronique générale.

QUE FAUT-IL ESPÉRER ?

Sous ce titre, nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« Est-il vrai que le Maréchal-Président regretterait vivement d'avoir consenti à signer les décrets du 8 octobre pour les élections sénatoriales, et qu'il serait très-sérieusement ému des responsabilités qu'il entrevoit pour lui dans les nouvelles étapes de la Révolution, dans l'avènement des nouvelles couches avec la Dictature de M. Gambetta ? »

« Est-il vrai qu'il aurait voulu examiner, en dehors du conseil des ministres, les conséquences pour la France et pour lui-même, des concessions qu'on lui a fait accepter et qu'il aurait voulu aussi se rendre bien compte des dangers multiples de la voie qu'on lui fait suivre, sous le prétexte qu'il est irresponsable ? »

« Ce ne serait pas en vain, dit-on, que l'on aurait rappelé au Maréchal la promesse faite au Sénat par M. Dufaure, de laisser intacte la question des convocations pendant la prorogation. »

« Il ne serait pas impossible que le Maréchal accueillît la demande qui lui est adressée par des sénateurs de la majorité, pour réclamer de ses ministres l'ajournement de la convocation des députés. »

« Comment expliquer et justifier la convocation des électeurs pour nommer les députés sénatoriaux, le 27 octobre, lorsque les sénateurs et les députés sont convoqués à Paris pour le 28 octobre ? »

« Erreur ou calcul dans le rapprochement de ces deux dates, il est certain que c'est plus qu'il n'en faut pour motiver un ajournement basé sur les plus justes, les

plus légitimes réclamations et sur les plus hautes convenances. »

« Comment le ministère peut-il supposer qu'un nouveau Sénat, se transformant dans le sens des gauches, cette nouvelle majorité lui donnera plus de force pour lutter contre les motions révolutionnaires dont nous sommes menacés ? »

« Dans quelle situation se trouvera-t-il placé lorsqu'il n'aura plus le point d'appui de la majorité actuelle du Sénat ? »

« Il en est encore temps : le ministère a certainement des motifs bien suffisants pour consentir, sur les instances des sénateurs et sur le désir du Président, à suspendre, comme date, l'effet de la convocation du 27 octobre, en indiquant que la date définitive sera fixée après la réunion des Chambres. »

« Et comment refuser cet ajournement lorsque la convocation du 27 octobre peut être si funeste à la France, si fatale au Maréchal-Président, au ministère lui-même, et si dangereuse pour le fonctionnement régulier et fécond des trois pouvoirs ? »

« Est-il vrai que la question de l'ajournement des élections des députés après la réunion des Chambres pourrait avoir pour résultat, entre le 24 et le 27 octobre, des événements tout à fait imprévus, notamment comme démissions ou changement de ministère ? »

Pour être certain d'arriver à une prompt répression de la révolte des Canaques, de nouveaux renforts viennent d'être expédiés, ainsi que l'indique la note du *Journal officiel* du 4 octobre. C'est encore la *Rance*, de retour en Cochinchine, qui a la mission de porter à Nouméa deux compagnies d'infanterie de marine. Elle a appareillé de Saïgon le 16 de ce mois.

A la même date, le croiseur le *Hugon* a dû quitter Yokohama pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, deux compagnies d'infanterie de marine vont être embarquées sur l'*Allier*, en armement à Lorient, et le cuirassé de 2^e

rang la *Victorieuse*, qui porte le pavillon du contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars, partira très-prochainement de Toulon pour la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Suez.

On reconnaît que tous ces mouvements de troupes et de bâtiments ne pouvaient se faire avec une plus grande promptitude, si l'on considère qu'il s'agit d'opérer dans un pays situé à plus de 6,000 lieues de la métropole.

On lit dans l'Estafette :

Il paraît que l'ingérence incessante de M. Gambetta et de ses amis dans les nominations du ministère des finances a troublé assez profondément l'administration : la désorganisation va s'aggravant dans certains services.

M. Léon Say n'est pas sans le remarquer. Mais, s'il gémit, il laisse faire.

Les doctrines anticatholiques des républicains ne font pas heureusement de nombreux adeptes, si nous n'en prenons pour preuve que la manière dont a été accueilli l'avis adressé par le préfet du Morbihan aux conseillers municipaux, avis dans lequel il leur disait de restreindre l'indemnité allouée tous les ans aux vicaires pour leur pension. Nous apprenons, par le *Journal du Morbihan*, que, sur trois cents communes, quatre seulement ont suivi les conseils de ce préfet.

La France annonce que 500 kilogrammes de dynamite, de quoi faire sauter une ville, ont été saisis à Lyon, chez un marchand de légumes et provisoirement déposés au fort Saint-Jean.

Dans son audience de lundi, la chambre des vacations de la cour de Rennes a statué sur l'appel de l'ordonnance de référé rendue par le président du tribunal civil de Brest en faveur des Frères de Lambezellec. L'ordon-

nance de référé a été confirmée, après une éloquente plaidoirie de M^e de Sèze.

On annonce que le *Livre jaune* sera distribué aux sénateurs et députés dès la rentrée et qu'il contiendra toutes les pièces diplomatiques relatives aux divers événements extérieurs auxquels a été mêlée la France, notamment les affaires d'Orient et le Congrès de Berlin.

Parmi ces pièces se trouve la circulaire adressée à tous les représentants de la France à l'étranger sur le rôle joué par notre gouvernement au Congrès de Berlin. Cette circulaire, dont l'envoi remonte à l'époque du Congrès, n'a pas encore été livrée à la publicité.

On annonce l'apparition prochaine d'une brochure politique de M. de Falloux.

Par décision ministérielle du 15 octobre courant, l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 16 octobre inclusivement :

A 1/4 p. 100 pour les bons de 3 à 5 mois.
 A 1/2 p. 100 pour les bons de 6 mois à un an.

Pendant que le ministère des finances abaisse l'intérêt des bons du Trésor, la Banque de France, contrairement à toutes les prévisions, contrairement à l'intérêt du commerce et de l'industrie, élève le taux de son escompte de 2 à 3 0/0, et l'intérêt des avances de 3 à 4 0/0.

Nous empruntons au *Moniteur orléanais* les détails suivants sur l'arrivée à Orléans de la dépouille mortelle de M^e Dupanloup et sur son exposition à l'évêché :

« Le corps de M^e Dupanloup est arrivé mardi soir, en gare d'Orléans, à 9 heures 27. M. l'abbé Bougaud, vicaire-général, M. l'ab-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

OCTOBRE.

(Suite.)

J'étais tremblant d'émotion, avec de grosses larmes dans les yeux.

— Ah ! j'entends, m'écriai-je ; c'est la famille en grand, c'est le morceau de monde où Dieu a attaché notre corps et notre âme.

— Juste, Jérôme, continua le vieux soldat ; aussi tu comprends, n'est-ce pas, ce que nous lui devons.

— Parbleu ! que je repris, nous lui devons tout ce que nous sommes ; c'est une affaire de cœur.

— Et de probité, mon enfant, qu'il acheva ; le membre d'une famille qui n'y apporte pas sa part de services, de bonheur, manque à ses devoirs et est un mauvais parent ; l'associé qui n'enrichit pas la communauté de toutes ses forces, de tout son

courage, de toutes ses bonnes intentions, la fraude de ce qui lui appartient, et est un malhonnête homme ; de même celui qui jouit des avantages d'avoir une patrie sans en accepter toutes les charges, ferait à l'honneur et est un mauvais citoyen !

— Et que faut-il faire, lieutenant, pour être un bon citoyen ?

— Faire pour sa patrie ce qu'on ferait pour son père et sa mère, dit-il.

Je ne répliquai rien sur le moment ; j'avais le cœur gonflé et le sang qui me bouillait dans le cerveau. Mais en revenant le long des chemins, les paroles de mon oncle étaient, pour ainsi dire, écrites devant mes yeux. Je répétais : — Fais pour la patrie ce que tu ferais pour ton père et ta mère... Et la patrie est en péril ; les étrangers l'attaquent, tandis que moi je tourne des bilboquets !...

Cette idée-là me travailla si bien dans l'esprit toute la nuit, que le lendemain je retournai à Vincennes pour annoncer au lieutenant que je venais de m'engager, et que je partais le lendemain pour la frontière. Le brave homme me serra sur sa croix de Saint-Louis, et je m'en allai fier comme un représentant en mission.

Voilà comment, voisin, je suis devenu volontaire de la République avant d'avoir fait mes dernières dents.

Tout cela était dit sans emphase avec la gaieté délibérée des hommes qui ne regardent le devoir

accompli ni comme un mérite, ni comme un fardeau. Le père Chaufour s'animait en parlant, non à cause de lui, mais pour les choses mêmes. Évidemment, ce qui l'occupait dans le drame de la vie, ce n'était point son rôle, c'était l'idée, la pièce.

Cette espèce de désintéressement d'amour-propre m'a touché. J'ai prolongé ma visite et je lui ai montré une grande confiance, afin de mériter la sienne. Au bout d'une heure, il savait ma position et mes habitudes ; j'étais déjà pour lui une vieille connaissance.

Je lui ai même avoué ma mauvaise humeur que la lueur de sa lampe m'avait donnée quelques instants auparavant. Il a reçu ma confiance avec cette gaieté affectueuse des cœurs bien faits qui prennent toutes choses du bon côté. Il ne m'a parlé ni du besoin qui l'obligeait au travail quand je prolongeais mon somme, ni du dénuement du vieux soldat opposé à la mollesse du jeune commis, il s'est seulement frappé le front en s'accusant d'étourderie et il m'a promis de garnir sa porte de bourrelets.

O grande et belle âme, chez laquelle rien ne tourne en amertume, et qui n'a de force que pour la bienveillance et le devoir !

15 octobre. — Le père Chaufour sort de ma mansarde. Maintenant il ne passe point un jour sans

qu'il vienne travailler près de mon feu, ou sans que j'aie m'asseoir et causer près de son établi.

Le vieil artiller a beaucoup vu, et raconte volontiers. Voyageur armé pendant vingt ans à travers l'Europe, il a fait la guerre sans haine et avec une seule idée : l'honneur du drapeau national ! C'a été là sa superstition, si l'on veut ; mais c'a été en même temps sa sauvegarde.

Ce mot de FRANCE, qui retentissait alors si glorieusement dans le monde, lui a servi de talisman contre toutes les tentations. Avoir à soutenir un grand nom peut sembler un fardeau aux natures vulgaires ; mais, pour les forts, c'est un encouragement.

— J'ai bien eu aussi des instants, me disait-il l'autre jour, où j'aurais été porté à *cousiner avec le diable*. La guerre n'est pas précisément une école de vertus champêtres. A force de brûler, de démolir et de tuer, vous vous racornissez un peu à l'endroit des sentiments, et quand la baïonnette vous a fait roi, il vous vient parfois des idées d'autocrate un peu fortes en couleur. Mais, à ces moments-là, je me rappelais la patrie dont m'avait parlé le lieutenant, et je me disais tout bas le mot connu : *toujours Français !* On en a ri depuis ! Des gens qui mettraient la mort de leur mère en calembour, ont tourné la chose en ridicule, comme si le nom de son pays n'était pas aussi une noblesse qui obligeait.

bé Chapon, du clergé de la Basilique, et plusieurs autres prêtres accompagnaient la dépouille mortelle de l'évêque d'Orléans.

» Dès 8 heures 3/4, une foule compacte, silencieuse et recueillie, avait envahi les abords et la grande cour d'arrivée de la rue Verte.

» Le service d'ordre était fait par une brigade de gendarmes à pied et une escouade d'agents de la police centrale.

» Sur le quai désert de la gare, M^r Coullié attendait l'arrivée du train mortuaire. Autour de lui, nous avons remarqué : MM. les vicaires-généraux Rabolin, Clesse, Desnoyers, Gaduel, Branchereau (exécuteur testamentaire de M^r Dupanloup), Tranchau, archiprêtre de la cathédrale, etc., etc.

» L'administration municipale n'avait pas cru devoir envoyer un de ses membres pour assister à la réception de la dépouille mortelle de l'illustre défunt qui rendit si populaire le nom de la ville d'Orléans.

» Cependant, nous nous trompons, la municipalité avait délégué là... deux commissaires de police, dont l'un se promenait stoïquement, en fumant son cigare, au milieu des prêtres, qui, dans un silence lugubre, attendaient le corps de leur évêque.

» A neuf heures 27, le train entrain en gare. Toutes les personnes présentes se découvrirent respectueusement. M. l'abbé Bougaud descendit, avec M. l'abbé Chapon, du wagon-coupé qui suivait immédiatement le fourgon funèbre, et se jeta dans les bras de M^r Coullié.

» Le fourgon P. L.-M. qui contenait le cercueil, fut aussitôt amené dans la petite cour d'arrivée où se trouvait le corbillard, orné de draperies de velours noir frangées et étoilées d'argent et surmonté de cinq aigrettes.

» Après de longs, trop longs pourparlers, engagés par M. le commissaire de police, qui exigeait la présentation immédiate des feuilles de remise et d'envoi, les portes du fourgon furent ouvertes et le cercueil apparut couvert d'un drap de velours noir à large croix d'argent et disparaissant sous de nombreux bouquets.

» Dix hommes s'unirent pour le hisser sur le char funèbre et n'y réussirent qu'avec peine.

» Cinq minutes après, le char s'ébranlait, et, suivi de M^r Coullié, du clergé et de la foule, se dirigeait lentement vers l'évêché, par le boulevard, la rue des Anglaises et la place de l'Etape.

» Aussitôt arrivé à l'évêché, le cercueil a été ouvert et le corps du prélat, revêtu de ses ornements épiscopaux, a été placé sous un baldaquin funèbre, autour duquel brûlent des cierges et viennent prier les prêtres et les fidèles.

» Depuis avant-hier matin, plus de 40,000 Orléanais ont silencieusement défilé devant le corps de leur évêque.

» La mitre en tête, la croix d'or sur la poitrine, les mains gantées de violet avec l'anneau pastoral au doigt, il semble sommeiller. Ses traits ne sont nullement altérés. La face a le ton de la cire; n'était la rigidité du corps, on croirait qu'il va se réveiller pour donner une dernière bénédiction.

Pour mon compte, je n'oublierai jamais de combien de sottises ce titre-là m'a préservé. Quand la fatigue prenait le dessus, que je me trouvais en arrière du drapeau, et que les coups de fusil pétillaient à l'avant-garde, j'entendais bien parfois une voix qui me disait à l'oreille : — Laisse les autres se débrouiller, et pour aujourd'hui ménage ta peau ! Mais ce mot Français ! grondait alors en moi, et je courais au secours de la brigade. D'autres fois, quand la faim, le froid, les blessures m'avaient agacé les nerfs, et que j'arrivais chez quelque meinherr maussade, il me prenait bien une déman-gaison d'écrêter l'hôte et de brûler la baraque, mais je me disais tout bas : Français ! et ce nom-là ne pouvait rimer ni avec incendiaire, ni avec meurtrier. J'ai traversé ainsi les royaumes de l'est à l'ouest et du nord au midi, toujours occupé de ne pas faire affront au drapeau. Le lieutenant, voyez-vous, m'avait appris un mot magique : la patrie ! Il ne s'agissait pas seulement de la défendre, il fallait la grandir et la faire aimer.

(A suivre.)

» Les clercs du grand séminaire veillent et s'empresent, à la prière des fidèles, de faire toucher aux mains de l'évêque des chapelots, des médailles, des livres que leurs possesseurs emportent religieusement comme autant de précieux souvenirs.

M. Cerfberr, intendant militaire, de la deuxième section du cadre de réserve, vient de mourir. C'était un des plus anciens légionnaires de France, car, enfant de Paris, engagé volontaire, il avait conquis, à l'âge de dix-huit ans, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, à l'assaut du Trocadéro, lors de la campagne d'Espagne.

Bien qu'Israélite, en pleine Restauration, ce fut le duc d'Angoulême qui le décora. Ce fut encore Cerfberr qui, le premier, planta le drapeau blanc, en 1830, sur le sol africain.

Dans une des dernières chasses de Chantilly, M. le prince de Joinville, qui courait le sanglier, a failli être victime d'un grave accident. La bête a fait tête et le cheval du prince a reçu deux blessures à l'épaule droite. Heureusement qu'il ne s'est pas renversé sur son cavalier. La bête a été servie après avoir décosu huit chiens.

Une dépêche annonce qu'un incendie considérable a eu lieu l'avant-dernière nuit, à Bar-le-Duc. Trente ménages ouvriers sont sur le pavé.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La loi contre les socialistes a été votée mercredi en seconde lecture à peu près telle que la commission l'avait amendée et pour une durée de deux ans et demi.

Cependant les articles 6 et 10, concernant les publications socialistes, et l'article 16, relatif à l'expulsion et à l'internement des délinquants, n'ont pas été adoptés.

Cet article 16, tel qu'il avait été rédigé par le gouvernement, autorisait l'administration à expulser d'une commune quelconque tout agitateur socialiste. La commission avait adouci cette disposition, et le texte qu'elle avait adopté n'autorisait pas, afin d'empêcher des proscriptions arbitraires, l'expulsion hors de la commune où le délinquant est domicilié. Un conservateur, M. Ackermann, proposa le rétablissement du texte du projet gouvernemental.

Mais M. de Bennigsen, l'un des chefs du parti libéral-national, rappela que la commission n'avait consenti qu'avec peine à restreindre le droit pour chacun de choisir le lieu de sa résidence et que toute restriction additionnelle était inacceptable. Les alliés désunis sont restés tour à tour en minorité et l'article a été finalement rejeté.

Les conservateurs se sont montrés plus unis sur l'article 19, relatif à l'instance d'appel. Ils ont voté, avec les libéraux-nationaux, l'article de la commission, après avoir repoussé leur amendement relatif à la composition de la cour d'appel et qui tendait à faire prédominer l'élément administratif sur l'élément judiciaire.

L'adoption définitive de la loi dépend maintenant des conservateurs, mais il est probable, d'après le discours du prince de Bismark et du comte d'Eulenburg, que le gouvernement acceptera la loi amendée par la commission et qu'il ne poussera pas les libéraux-nationaux dans leurs derniers retranchements, après les concessions qu'ils ont déjà faites. La loi sera sans doute achevée et votée en troisième lecture aujourd'hui samedi; elle n'aura plus ensuite besoin, pour entrer en vigueur, que de l'assentiment du Bundesrath.

Chronique militaire.

LE VOLONTARIAT D'UN AN EN 1878.

M. le général Borel, ministre de la guerre, vient d'adresser aux autorités civiles et militaires une circulaire contenant des prescriptions relativement à l'appel des engagés conditionnels d'un an, dont la mise en route doit s'effectuer le 8 novembre prochain.

Aux termes de ces instructions, les candidats qui,

aux examens, ont obtenu un minimum de 40 points, seront seuls admis au volontariat.

Le versement de la prestation s'effectuera jusqu'au 5 novembre, à trois heures du soir, aux bureaux de la trésorerie générale. Les engagés d'un an seront répartis par corps d'armée dans les différentes armes, dans la proportion suivante du nombre total des hommes admis à l'engagement.

Cavalerie : dragons, chasseurs et hussards, 11 0/0.
Artillerie : régiments, 19 0/0; train, 4 0/0.
Génie : régiments, 2 0/0.
Train des équipages militaires : 4 0/0.
Infanterie, chasseurs à pied : 6 0/0; infanterie de ligne : 54 0/0.

Le nombre des engagés devra, autant que possible, ne pas dépasser le chiffre de 40 par régiment de cavalerie ou d'artillerie, et celui de 60 par régiment d'infanterie.

Toutes les fois que, dans un corps d'armée, le nombre des engagés conditionnels de l'artillerie ne dépassera pas 40, ces engagés seront affectés à un seul régiment de la brigade.

Les engagés conditionnels de la cavalerie seront répartis entre les deux régiments dits de corps d'armée, à l'exclusion des régiments de cavalerie indépendante.

Les régiments de cuirassiers ne devront donc pas en recevoir.

Les engagés conditionnels du département de la Seine et de Seine-et-Oise affectés à la cavalerie seront répartis entre les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e corps, et ceux du gouvernement de Lyon entre les 7^e et 14^e corps.

Dans le but de faciliter, autant que possible, le recrutement des officiers de réserve de l'artillerie, c'est au titre de cette arme, et non plus dans le génie, que seront désormais autorisés à servir, sur leur demande, les élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des Ecoles des arts et métiers, de l'Ecole des mines de Saint-Etienne et de l'Ecole des beaux-arts (section de l'architecture). La même faculté sera accordée aux élèves externes des Ecoles des mines et des ponts et chaussées.

Les jeunes gens venant de ces diverses Ecoles ne seront pas compris dans la proportion assignée à l'artillerie. Ils ne seront soumis à aucune condition de taille. Les autres engagés conditionnels qui désireront servir dans l'artillerie seront admis à la taille de 1^m 62^c.

L'examen d'équitation est supprimé d'une manière générale pour les engagés conditionnels de l'artillerie.

Ceux des candidats qui demanderont à servir dans les sections d'administration (subsistances militaires, habillement et campement et hôpitaux militaires), devront justifier qu'ils exercent l'une des professions suivantes :

- Commerçant en céréales et farines ;
- en denrées coloniales ;
- en denrées fourragères ;
- en draperies, rouenneries ;
- en bestiaux divers.

Quant aux engagés de ces sections à affecter au service des bureaux de l'intendance militaire comme comptables, ils seront choisis parmi les jeunes gens appartenant à des maisons de commerce, d'industrie ou de finance, soit à des administrations publiques, ou parmi les clercs de notaire, d'avoué et d'huissier.

LES RÉSERVISTES EN 1879.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter définitivement les mesures relatives à la convocation des réservistes de l'armée de terre pendant l'année 1879.

Voici la récapitulation exacte et détaillée des appels qui auront lieu :

1^o Seront convoqués, du 4^o au 28 mars, les réservistes des classes 1869 et 1871 qui, ayant obtenu des sursis, n'ont pas fait en 1878 la période d'instruction de vingt-huit jours à laquelle ils étaient astreints ;

2^o Toutefois, les réservistes de ces deux classes appartenant aux régiments d'artillerie des 2^e, 3^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 18^e corps d'armée ne seront appelés qu'en mai ;

3^o Seront également appelés en mai, les réservistes d'artillerie de la classe 1872 appartenant aux corps d'armée ci-dessus énumérés. Ces corps comprennent les 7^e, 10^e, 11^e, 14^e, 16^e, 17^e, 21^e, 22^e, 24^e, 28^e, 29^e, 30^e, 32^e, 34^e, 35^e et 36^e régiments d'artillerie ;

4^o Enfin, seront convoqués du 20 août au 10 septembre les réservistes de la classe de 1872 autres que ceux dont il vient d'être parlé.

On remarquera qu'une seule classe de réservistes, celle de 1872, sera exercée en 1879. Cela tient à ce que la classe de 1870, qui aurait dû être appelée en même temps que la classe 1872, passera exceptionnellement dans l'armée territoriale le 10 août 1879.

Les hommes de cette classe, qui ont tous servi pendant la guerre, sont dispensés du deuxième appel auquel ils auraient pu être soumis.

Mais, à partir de 1880, le tour des appels sera suivi rigoureusement, à raison de deux classes par an. Les classes appelées sont celles qui se trouveront dans leurs deuxième et quatrième années de réserve.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses vélocipédiques.

Il paraît que nous aurons demain dimanche, à une heure, route de la Ronde, des courses de vélocipèdes. Des affiches ont été apposées cette semaine, mais elles ne portent aucune signature, de sorte que l'on ne sait à qui s'adresser pour avoir des renseignements.

Bien qu'il ne nous ait été fait aucune communication, nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur donnant le programme de cette fête, dont la commission semble chercher à se dissimuler.

Quel est donc ce mystère ?

1. COURSE DE VITESSE (juniors), réservée aux membres du Vélo-Club de Saumur (?). — Distance, 2,000 mètres; 2 virages. — 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 15 fr.

2. COURSE DE VITESSE (juniors). — Distance, 3,000 mètres; 3 virages. — 1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 20 fr.

3. COURSE DE VITESSE (seniors). — Distance, 6,000 mètres; 6 virages. — 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.

4. SÉANCE D'ADRESSE. — 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 20 fr. — M. Brice fils, âgé de 13 ans, commencera cette séance, qui sera terminée par le célèbre Vidot, d'Angers.

5. HANDICAP, pour les lauréats des courses précédentes. — Distance, 3,000 mètres; 3 virages. — Prix unique, 20 fr.

6. COURSE DE CONSOLATION, pour tous les coureurs de la journée n'ayant pas gagné de prix. — 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 10 fr.

7. VELOUZEL, par tous les coureurs.

La musique municipale doit se faire entendre dans les intermèdes des courses.

Le train de plaisir parti mercredi de Tré-lazé et qui s'est arrêté à toutes les gares et stations jusqu'à Tours, est arrivé en gare d'Orléans, à Paris, avec 974 voyageurs. Sur la même ligne, un train est arrivé de Bordeaux avec 964 excursionnistes.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets une circulaire datée du 10 octobre et relative au renouvellement partiel des chambres consultatives des arts et manufactures. Les membres des chambres consultatives sont élus pour six années et doivent être renouvelés par tiers tous les deux ans. Le troisième renouvellement aura lieu dans la première quinzaine de décembre 1878. Le ministre invite les préfets à faire réviser dans le plus bref délai, par la commission spéciale instituée par la loi du 21 décembre 1871, la liste des électeurs patentés qui seront appelés à prendre part aux élections.

Chouzé. — La femme Murray, âgée de 55 ans, demeurant à l'ilette, commune de Chouzé, avait l'habitude de s'enivrer depuis quelque temps; le 15 octobre courant, elle fut trouvée dans cet état par son fils qui, apercevant sortir de la fumée par la porte de l'habitation, courut et constata que sa mère, les vêtements entièrement brûlés, gisait au milieu de la chambre. Cette malheureuse, étant ivre, avait voulu malgré cela préparer le dîner et avait mis une grande quantité de fagots dans le foyer : le feu l'avait atteinte et lui a causé d'affreuses blessures. Le médecin désespère de la sauver.

Nous lisons dans le Journal d'Ille-et-Vilaine :

Un jeune homme de 22 ans, fils d'un fermier de la Rivière-du-Bas, en Beignon, parti l'année dernière pour rejoindre, à Angers, le 4^e cuirassiers, était revenu le mois dernier en permission de huit jours; puis il avait dû retourner à son régiment et on ne l'avait plus revu.

Ces jours derniers, une jeune fille du village crut apercevoir quelqu'un dans le grenier de la ferme, et elle courut avertir le père qu'un voleur s'était introduit dans sa maison. On monta et on trouva dans le grenier le malheureux jeune soldat pendu à l'aide d'une courroie.

Il avait repris ses habits de paysan avant de mettre son triste projet à exécution.

Avis aux acheteurs de bétail. — Ce n'est plus seulement sur l'espèce chevaline que s'exerce l'adresse des maquignons: il manœuvrent aussi dans les marchés aux vaches. Ainsi, pour rajeunir de plusieurs années les bêtes qu'ils mettent en vente, ces madrés marchands ont soin de gratter les cercles saillants que les années dessinent au bas des cornes, et de vernir la place de ces cercles de façon à rendre les cornes d'une bête de huit ans aussi polies et aussi luisantes que celles d'une génisse de deux ans.

Avec un peu d'attention, un acheteur qui se tient sur ses gardes peut découvrir le stratagème, mais encore est-il bon que sa méfiance soit mise en éveil sur ce point, car la ruse ne réussit que trop bien lorsque l'acheteur ne jette qu'un regard distrait et peu attentif.

VINIFICATION.

Nous empruntons à une étude de M. A. Bouchard sur la vinification, publiée dans le *Journal de Maine-et-Loire*, la partie relative au cuvage des vins rouges. Elle sera lue avec intérêt par les propriétaires vinicoles.

Les auteurs les plus anciens sont presque unanimement partisans du cuvage rapide. Dans tous les traités d'œnologie du siècle dernier, on trouve de nombreuses dissertations pour en exposer les avantages, et c'est après de longues observations pratiques que Beaumé, Chaptal, l'abbé Rosier ont recommandé le cuvage peu prolongé. Les auteurs modernes, eux aussi, secondés par les renseignements que sont venues leur apporter les études chimiques qui ont mis à découvert les lois de la fermentation, sont unanimes pour combattre les cuvages prolongés.

Dans le département de Maine-et-Loire, la culture des cépages rouges augmente tous les ans; alors qu'il y a vingt-cinq ou trente ans, elle était circonscrite seulement à une partie de l'arrondissement de Saumur, maintenant elle couvre une grande étendue de terrain dans l'arrondissement d'Angers, et s'étend jusque dans le vignoble de la basse Loire, où l'on ne cultivait que le muscadet (gamay à feuille ronde) et le gros plant nantais (folle blanche des Charentes).

Dans le Saumurois, on a conservé la méthode de cuvage prolongé, et chez beaucoup de propriétaires celle de l'égrappage. Le plus ordinairement encore, le cuvage se fait dans des cuves ouvertes, le marc est foulé seulement soir et matin, rarement plus souvent. Ces habitudes, qui sont absolument défectueuses, seront difficiles à faire disparaître, et cela est regrettable à tous les points de vue; car si, avec de mauvaises principes de fabrication, les coteaux de Saumur donnent des vins recherchés, que serait-ce si leurs vins, au lieu de cuver quinze jours, et même quarante-cinq jours, étaient faits dans des conditions normales? Ils deviendraient des vins de conserve certainement recherchés et renommés, parce qu'ils n'auraient plus les germes du ferment, qui développent le goût d'amer et les fait accueillir avec défiance par les négociants et les restaurateurs.

Il est vrai de dire que le fond du vignoble des coteaux saumurois est constitué par des cépages bordelais, puisque nous avons vu que le Breton et le Veronais étaient synonymes du Carbenet franc, producteur des plus grands vins de Bordeaux, et que, dans le Bordelais, on fait cuver longtemps. Cela vient de ce que l'égrappage est pratiqué, et que, pour obtenir la quantité de tannin nécessaire à la bonne tenue du vin, on est obligé de prolonger le cuvage; mais, chez

nous, il faut tenir compte de ce que nous n'avons pas la même température que dans la Gironde, où le Carbenet franc (Breton du Saumurois), se cueille du 20 septembre au 1^{er} octobre, tandis qu'ici il n'est qu'exceptionnellement mûr au 15 octobre, car le plus souvent on ne le vendange qu'en même temps que le pineau blanc, et quelquefois même après, c'est-à-dire dans la deuxième semaine d'octobre.

Nous devons donc tenir compte de ces différences de climatologie, et je crois pouvoir dire et conseiller de supprimer l'égrappage des raisins du Breton; par ce moyen on donnera au vin plus de solidité, parce qu'il trouvera dans la rafle le tannin qu'il ne peut même pas rencontrer dans les grains de raisin par une macération prolongée. En un mot, si les vins rouges de Saumur étaient pressés après un cuvage de six à huit jours, sans être égrappés, s'ils étaient renfermés, après avoir été bien écrasés, comme je l'ai dit dans l'article précédent, dans des cuvées convenablement agencées, ils gagneraient en qualité, ils ne contracteraient plus la maladie de l'amer, ils auraient encore plus de bouquet, et ils conserveraient cette belle couleur de rubis qui les rend si brillants dans le verre; parce que, n'étant plus brassés et abandonnés dans des cuves ouvertes, ils garderaient leur richesse alcoolique intacte, ce qui empêcherait certains propriétaires d'être contraints de viner leurs vins quand, pendant l'été, ils sont obligés de les faire voyager. Dans l'arrondissement d'Angers, quelques propriétaires ont des vignes de Carbenet et d'Aunis, ils pourraient faire aussi bien que dans le Saumurois, et cependant ils n'obtiennent que des vins de peu de durée, rapidement usés, abandonnant leur principe colorant, qui vient s'entasser au fond des bouteilles en un dépôt épais. Pourquoi? parce qu'ils font mal leur vin!

Les différentes variétés de gamays ont le plus contribué à former le vignoble rouge qui a été créé dans l'arrondissement d'Angers. On a eu raison de planter ce cépage, parce qu'il est productif, parce qu'il est précoce, que, mûrissant en Anjou au 15 septembre, il peut donner tout ce qu'il est capable de produire, c'est-à-dire des vins de bonne qualité accessibles à tout le monde, ce que le propriétaire soucieux de ses intérêts doit rechercher; car si tout en gagnant de l'argent et en faisant rapporter à sa terre 10 ou 15 p. 400 au lieu de 2 1/2, il contribue à améliorer la situation des travailleurs et à modifier les mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles vit une grande partie de la population ouvrière, il fait acte de bien.

Les gamays sont les cépages qui conviennent peut-être le mieux dans notre département à la production des vins, que les économistes désignent sous le nom de vins de grande consommation. Je sais bien qu'à côté des gamays il y a un cépage plus fructifère encore, le Groslot de Valère, qui donne des vins très-recherchés par le commerce. Mais il ne vient pas dans tous les terrains; il convient plus particulièrement aux terrains sablo-calcaires de l'arrondissement de Baugé.

J'ai dit, au commencement de cet article que, dans la Bourgogne, d'où les gamays sont originaires, la durée du cuvage était limitée à dix-huit ou vingt heures. Or, les vins du Beaujolais ont une juste réputation de qualité, ils sont bien sur la table des gourmets: les Russes les apprécient peut-être plus encore que les vins de Bordeaux, parce qu'ils sont moins froids, ce qui veut dire qu'ils sont plus alcooliques. C'est que précisément ces qualités leur viennent de ce qu'ils sont pressés dès que la fermentation est achevée, c'est-à-dire quand tout le sucre de raisin est sensiblement décomposé en alcool qui reste dans le liquide, uni à un peu de glycérine qui donne le mielleux au vin; et en acide carbonique qui s'évapore dans l'atmosphère. Et, comme les raisins sont déposés dans une cuve fermée, conforme à l'insulation que j'ai indiquée, il n'y a pas d'évaporation, c'est-à-dire pas de perte de l'alcool, que l'on doit surtout chercher à conserver. Mais la couleur, me dira-t-on? Le vin ne peut être assez coloré, pendant un si court espace de temps.

Je répondrai que, en Bourgogne, on ne tient pas essentiellement à avoir des vins très-chargés, et la durée du cuvage suffit à donner au vin la couleur recherchée. Du reste, c'est au moment où la fermentation est en pleine marche, au moment où le liquide atteint la température de 25 degrés

environ, que le principe colorant se dissout dans l'alcool, au fur et à mesure qu'il se produit; le pressurage achevant de retirer de l'enveloppe du grain tous les globules colorants qu'elle renferme, ceux-ci sont mêlés à la masse liquide et continuent de s'y dissoudre sous l'influence de ce que l'on nomme la fermentation insensibile.

Si donc, en Anjou, les raisins de Gamays étaient traités comme ils le sont en Bourgogne, si, au lieu de les laisser fermenter pendant quinze jours et souvent un mois, ils ne cuvaient que quatre et même six jours pour faire des concessions aux vieux préjugés, ils nous donneraient des vins de bonne garde, qui ne tarderaient pas à être recherchés non-seulement des consommateurs ordinaires, mais aussi des négociants, et, au lieu de se vendre avec peine 60 ou 65 francs la barrique, ils atteindraient rapidement les prix de 80, 90 et 400 francs la pièce. Je cite ces chiffres parce que je connais des négociants d'Angers qui n'ont pas hésité à payer des vins de Gamays ces prix-là, connaissant les celliers d'où ils sortaient et comment ils avaient été fabriqués.

Le gluco-œnomètre est l'appareil usuel des vigneron de la Bourgogne; ils le maintiennent avec une grande habileté, et découvrent le jus du raisin quand il est à zéro. Je ne crois pas que l'on doive absolument s'en rapporter au gluco-œnomètre pour découvrir, car il est des circonstances où son point d'affleurement dans le liquide correspond au zéro de l'échelle sans que le sucre soit entièrement décomposé.

Je préfère, pour mon compte, découvrir alors que le jus contenu dans la cuve n'a plus de saveur sucrée appréciable; il n'est pas nécessaire d'avoir le palais bien exercé pour reconnaître ce moment favorable, car c'est alors la saveur astringente qui domine; cependant il reste bien encore du sucre non décomposé, mais il est utile que la transformation définitive s'exécute dans l'intérieur du tonneau.

Faits divers.

L'accident du Champ-de-Mars. — Un accident épouvantable est arrivé avant-hier, à onze heures du matin, classe 52, galerie des machines, à l'Exposition.

L'événement raconte qu'un employé chargé de mettre en mouvement une machine à volants, avait voulu, dans ce but, placer une courroie de transmission. Mais il était trop petit pour mener cette opération à bonne fin, et il pria l'un de ses camarades employé dans une chocolaterie voisine de lui venir en aide; celui-ci se mit immédiatement à l'œuvre, mais il avait malheureusement négligé de défaire son tablier qui était fixé au cou et à la ceinture. A peine fut-il installé, qu'un cri horrible, indéfinissable, se fit entendre.

Aussitôt un bras, puis une main, puis une jambe, vinrent tomber aux pieds des spectateurs que cette affreuse scène avait attirés. Le pauvre garçon, à peine âgé de vingt ans, avait été saisi et littéralement déchiqueté dans les engrenages.

Détail affreux: le tronc qui ne présentait plus qu'une masse de chairs pantelantes, montrait le cœur à nu; la poitrine avait été déchirée sur une longueur de plus de 20 centimètres. Les restes du malheureux garçon ont été transportés au poste médical de la porte Rapp. Son camarade est presque fou de douleur.

Un pauvre homme à longue barbe blanche demande l'aumône à un peintre. Celui-ci le regarde et s'écrie:

— Quelle tête moyen âge!
— Hélas! monsieur, ce n'est pas l'âge qui me manque, c'est le moyen.
— Venez à l'atelier, ajoutez le peintre, je tâcherai de vous donner ce qui vous manque en peignant ce que vous avez.

Au restaurant:
— Ce beefsteak empoisonne!
Le garçon, baissant la voix:
— Non, monsieur; c'est le saumon du monsieur d'en face!

LOTÉRIE DE L'EXPOSITION.

2,400,000 de lots, dont un lot de 100,000 fr.

2 billets gratuits

seront envoyés franco à toute personne qui prendra, d'ici au 31 octobre, un abonnement

d'un an à la SITUATION FINANCIÈRE, journal de grand format, le plus complet et le plus accrédité des journaux financiers. (4 fr. par an en timbres-poste ou mandat, à l'administrateur de la Situation, 33, rue Vivienne, Paris.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 21 octobre 1878.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{lle} Sophie Gay, musique de Paër.

UN MÉNAGE EN VILLE

Comédie en 3 actes, de Théodore Barrière.

BONSOIR VOISIN

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Brunswick et A. de Beauplan, musique de Poise.

Ordre: 1. Le Maître de chapelle; 2. Un Ménage; 3. Bonsoir voisin.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 67,514: Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescierie est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 42 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, Buchmann, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMETY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} LIMITEE, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

